

Communication no. 13/2010
du Secrétariat de l'OAR/ASSL

Aux intermédiaires financiers affiliés à l'OAR/ASSL
et aux organes de contrôle IF

Zurich, 31 août 2010

Pratique relative à la vérification de l'identité des personnes physiques selon le ch. 10 RAR

Mesdames, Messieurs,

Conformément au ch. 10, let. a, du Règlement d'autorégulation OAR/ASSL (RAR) en vigueur, les documents munis d'une photographie et délivrés par une autorité suisse ou étrangère sont acceptés en tant que pièces justificatives pour la vérification de l'identité de personnes physiques.

Selon la pratique applicable à ce jour, les documents qui n'étaient pas délivrés par une autorité suisse devaient être valables au moment du contrôle; en d'autres termes, une vérification de l'identité sur la base d'un passeport étranger dont la durée de validité avait expiré n'était pas licite. Désormais – et suivant la pratique de la FINMA relative à l'interprétation de l'art. 7, al. 3, OBA-FINMA 3 – les documents de vérification de l'identité délivrés par des autorités suisses et étrangères ne font plus l'objet d'un traitement distinct. **En conséquence, une vérification de l'identité fondée sur un document de vérification de l'identité étranger dont la durée de validité a expiré est dorénavant aussi licite.** Toutefois, chaque intermédiaire financier demeure responsable que l'identité du client puisse effectivement être vérifiée sur la base du document de vérification de l'identité respectif.

D'après le ch. 10 RAR, les documents de vérification de l'identité dont la durée de validité a expiré sont donc, en principe, admis pour la vérification de l'identité de personnes physiques, dans la mesure où l'identité de la personne peut être vérifiée à l'aide de la photographie, et ce indépendamment de ce que le document de vérification de l'identité en question soit délivré par une autorité suisse ou étrangère.

Nous sommes bien sûr volontiers à votre disposition pour toutes demandes complémentaires et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations les meilleures.

sig. Dr. Dominik Oberholzer
Responsable du Secrétariat